



## Autorisation spéciale

Arrêté n° DIR-I-2022-163

**Nom du projet :** Autorisation de prélèvements d'échantillons d'espèces indigènes  
**Numéro de dossier :** DIR/SEP/2022/079  
**Pétitionnaire :** REYNAUD Bernard – UMR PVBMT, Université de la Réunion, CIRAD  
**Adresse du pétitionnaire :** 7 chemin de l'IRAT, Ligne Paradis, 97410 Saint-Pierre  
**Localisation :** Ensemble du cœur du parc national

### Le Directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion,

**Vu** le code de l'environnement et notamment l'article L. 331-4-1 ;  
**Vu** le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007, créant le Parc national de La Réunion,  
**Vu** le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014, approuvant la charte du Parc national de La Réunion fixant les modalités d'application de la réglementation en cœur (MARCœur), notamment son MARCœur n°2 ;  
**Vu** l'arrêté ministériel du 9 mai 2017 portant nomination du directeur de l'Établissement public du Parc national de La Réunion ;  
**Vu** la demande de Monsieur Bernard REYNAUD en date du 22 mars 2022 et relatif au dossier n° DIR/AD/2022/079;

**Considérant** que les opérations prévues seront réalisées en cœur du parc national ;  
**Considérant** que les lieux de prélèvements sont situés en cœur de parc national ;  
**Considérant** que les prélèvements seront limités à des échantillons ;  
**Considérant** que enjeux et impacts sur le milieu naturel sont négligeables ;  
**Considérant** la nécessité d'encadrer les missions scientifiques pour garantir leur concours ou leur compatibilité avec les objectifs de protection des patrimoines du cœur et garantir la conservation du caractère de celui-ci ;

## AUTORISE

### Article 1 : Objet

Le Directeur du Parc national de la Réunion autorise Monsieur Bernard REYNAUD pour le compte de l'UMR PVBMT qui sera assisté de :

N° Programme	Programme	Participants par structure
2021_2	CREME (FEDER)	UMR PVBMT : Bernard Reynaud, Maëva Vinot, Mathieu Rouget, Nicolas Cuenin, Eric Rivière, Laura Moquet, Marine Baujeu, Coline Dubois
2021_3	Biodiversité des plantes comme sources de molécules actives : PHYTODENGUE (InterregV) et TFORCE COVIR (Feder AMI)	UMR PVBMT : Dominique Strasberg, Alexis Gorissen UMR PIMIT: Chaker El Kalamouni et Patrick Mavingui
2021_5	Hiptage	UMR PVBMT : Eric Rivière, Mathieu Rouget
2021_6	ECOFORRUN	Dominique Strasberg (UMR PVBMT), Alexis Gorissen (UMR PIMIT), Sebastien Albert (UMR PVBMT).
2021_8	Priorisation des actions de lutte (Cirad-PNRun)	UMR PVBMT : Pauline Fenouillas, Cédric Ajaguin-Soleyn, Roxane Lhorcet, Mathieu Rouget, Dominique Strasberg, Gilles Mignon, Océane Boulesnane
2021_10	Herbier Universitaire de la Réunion	Mirana Gauche, Thierry Pailler, Claudine Ah-Peng (UMR PVBMT) ; L. Marline (Kew Gardens), T. Hedderson (Université du Cap), Catherine Reeb (MNHN) et N. Wilding (Missouri Botanical Garden), Muasya Muthama (Université du Cap)
2021_12	Phytovirus (ANR) et doctorat CIRAD-Université de la Réunion	UMR PVBMT: Sélim Ben Chéhida, Murielle Hoareau, Charlotte Julian, Laurence Blondin, Mathieu Rouget, Pierre Lefeuve, Jean-Michel Lett, CBNM : Christophe Lavergne
2021_13	MOVE ON (H2020)	Nexa : Cathleen Cybèle, José Bénédicte UMR PVBMT: Dominique Strasberg & Claudine Ah-Peng
2021_14	STATION FORESTIERE DE L'OSUR	OSU-R : Yoan Benoit, Pierre Staménoff, Jimmy Turpin, Sophie Ferreira ; UMR PVBMT : Dominique Strasberg, Claudine Ah-Peng, Geosciences : Jean Lambert Join, Alix Toulhier et Quentin Nifaut
2021_15	Projet FEDER "biologie et écologie de plantes indigènes patrimoniales"	UMR PVBMT : Maëva Naze, Eric Riviere, Sylvain Lebon, Cedric Lallemand, David Teysseire.
2022_1	Sapotacées Réunion (en attente de financement)	UMR PVBMT : Edith Garot. Mairie de St Paul : Stéphanie Dafreville. UMR DIADE : Philippe Lasherms
2022_2	Forest (OMNCG)	Claudine Ah-Peng (UMR PVBMT), Pierre Staménoff (OSU-R), Laurent Michon (LGSR), Eric Gayer (IPGP), Sylvain Pasquet (IPGP), Emilie Roulleau (Stratagem974), Meralli Balou Mazhar (Stratagem 974)
2022_3	Velvet-Run (OMNCG)	Claudine Ah-Peng (UMR PVBMT), Pierre Staménoff (OSU-R), Manon Rocco (Lacy), Valentin Duflot (Lacy), Dominique Strasberg (UMR PVBMT), Aurélie Colomb (LaMP), Chloé Menant (stagiaire M2)
2022_4	Hydropop (CNRS)	Claudine Ah-Peng (UMR PVBMT), Pierre Staménoff (OSU-R), Catherine Reeb (MNHN, ISYEB), Joël Van Baelen (Lacy), Arezki Boudaoud, Stéphanie Drevensek, Valentin Laplaud et Mathieu Portela (Ecole Polytechnique de Palaiseau)
2022_5	Biologie, Ecologie et Ecophysologie des bryophytes	Claudine Ah-Peng (UMR PVBMT), Pierre Staménoff (OSU-R), Terry Hedderson et Adam West (Université du Cap), Lovanomenjahary Marline (Kew Gardens), Nicholas Wilding (Missouri Botanical Garden), étudiants Honours Erasmus +, Nicolas Huet (NOI)
2022_6	Cixiidae et cavernicolie : évolution, écologie et conservation.	Pr Bernard Reynaud (Université de la Réunion, UMR PVBMT), Maxime Le Cesne (Doctorant) et Pr Thierry Bourgoin (MNHN, UMR ISYEB)



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Pitons, cirques et  
remparts de l'île de la Réunion  
inscrits sur la Liste du patrimoine  
mondial en 2010

#### Parc National de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

[www.reunion-parcnational.fr](http://www.reunion-parcnational.fr) • [contact@reunion-parcnational.fr](mailto:contact@reunion-parcnational.fr)

à procéder à des prélèvements limités et à des fins de recherche, de détermination ou de conservation, de tout ou partie d'individus sauvages d'espèces végétales et animales ci-après, sous réserve des autres autorisations (notamment du propriétaire) et selon les modalités (sites, quantités et modalités) précisées ci-dessous :

N°	Objet	Activités dans le parc sans récolte d'échantillons	Activités avec récolte d'échantillons	Quantités et modalités	Site d'échantillonnage
2021_2	Augmenter les connaissances sur deux espèces emblématiques menacées : le Gecko vert de Manapany et le Psylle du Tamarin des Hauts	Parcelles permanentes de suivi de la mortalité de <i>Acacia heterophylla</i> sur la planèze du volcan et du Maïdo et de suivi de plantes hôte d'autres espèces de psylles	Collecte de l'entomofaune présente sur le tamarin des hauts et alentours. Collecte de psylles et coccinelles sur arbres indigènes. Collecte de gousses d' <i>Acacia heterophylla</i> . Collecte de banque de graines du sol, Pièges à graines permanents.	Aspiration mécanique (1minute d'aspiration par arbre / 10 à 15 arbres par site) et pièges malaises (SLAM) au Maïdo et au Volcan	Morne Langevin, Plaine des sables, Oratoire Sainte-Thérèse, Bébour, Bélouve, La Glacière (Maïdo), planèze du Maïdo, Notre Dame de La Paix, Mare Longue, Makes, Forêt des Hauts de Mont Vert, Tévelave, Sainte Marguerite, Bois Blanc Sainte Rose, Plaine des Fougères
2021_3	Valorisation économique de la biodiversité tropicale		PHYTODENGUE : dans l'aire du Parc National, collecte de feuilles d'espèces indigènes, endémiques et exotiques à collecter pour extraction de molécules : <i>Aphloia theiformis</i> , <i>Psiloxylon mauritianum</i> , <i>Doratoxylon apetalum</i> et <i>Phyllanthus phyllireifolius</i> TFORCE COVIR : Collectes envisagées mais non encore décidées dans la demande.	PHYTODENGUE : 100 g de fleurs et 100g de fruits par espèce.  TFORCE COVIR : <b>Espèces à collecter à préciser dans un complément de demande par le pétitionnaire.</b>	Notre Dame de La Paix, Volcan, Mare Longue, Plaine des Grègues, Plaine des Fougères, La Caroline, Plaine des Palmistes
2021_5	Comprendre les caractéristiques écologiques et physiologiques qui conditionnent le succès écologique de l'espèce à la Réunion	Suivi phénologique d' <i>Hiptage benghalensis</i>	Collecte de fruits d' <i>Hiptage benghalensis</i>		Grande Chaloupe, Mare Longue
2021_6	Développer et tester des protocoles innovants de restauration écologique de forêts de bois de couleur dans le sud-est de La Réunion	Placettes permanentes pour suivre la régénération des espèces indigènes et exotiques	Collecte de fruits et semis directs dans les parcelles	Pas plus de 10 % de récolte de fruits par semencier. Liste des espèces en Annexe 1. <b>Une demande spécifique au Préfet sera nécessaire concernant les espèces protégées.</b>	Mare Longue, Ilet Tesson, partie basse, Le Tremblet
2021_8	Identification des enjeux de conservation et priorisation des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes à La Réunion	Inventaire de la flore exotique à différentes classes d'âge (plantules, juvéniles et adultes)	Collecte d'échantillons de plantes pour identification	Echantillons limités et prélèvements exceptionnels pour détermination	Forêt de Mare Longue, Volcan (Piste du Piton de l'Eau), Hauts de Mont-vert les hauts, Bébour

2021_10	Travaux taxonomiques permanents sur la flore vasculaire et non vasculaire des Mascareignes		Collecte de plantes pour données moléculaires avec voucher en herbier. Spécificité famille des Orchidaceae non protégée, bryophytes et Cyperaceae.	Enrichissement de l'herbier de La Réunion : parties limitées des individus sans atteinte à leur survie.  Groupe des <i>Cynorkis</i> : 3 individus en fleur par espèce et par population.  Bryophytes : 5x10 cm <sup>2</sup> par espèce  Cyperaceae : un limbe par individu et population de chaque espèce pour mise en collection	Ensemble de l'île
2021_12	Diversité, évolution et écologie des géminivirus à l'échelle des écosystèmes : impact du paysage végétal et de l'anthropisation		Collectes d'échantillons d'herbacées dans différents milieux anthropisés/naturels	Prélèvement de la partie végétative de chaque quadrat (20x20 cm) pour 9 quadrats par grille et par site.	Volcan : Piton de Caille, Nez de bœuf
2021_13	Cartographie des services écosystémiques	Mesure de dbh, et régénération en plantules, mesure de hauteur d'arbre	Collecte d'échantillons de bryophytes	Bryophytes : collecte de 15 échantillons limités par espèce.	Forêt de Mare Longue
2021_14	Activités récurrentes de la station	Entretien du Parc instrumental dans les parcelles permanentes (suivis démographiques des populations ligneuses, stations climatiques, et exclos) et suivi de LAI, Suivi en continu de lysimètres à bryophytes à la Plaine des Fougères	Collecte mensuelle de litière dans 5 pièges à litière.	-Mare-Longue : Prélèvements mensuels de litière dans les 5 « pièges » à litière dans un quadrat de 1m x 1m. 200g maximum par piège et par mois.  -Plaine des Fougères : Prélèvements trimestriels de patchs de 10 x 10 cm pour les 2 espèces communes retenues de Bryophytes : ( <i>Mastigophora diclados</i> et <i>Bazzania descrescens</i> ).	Plaine des Fougères, Forêt de Mare Longue
2021_15	Caractérisation morpho-physiologique et écologie de la	Etiquetage et suivi d'individus de plantes de forêts de montagne	Collecte d'inflorescences, infrutescences et de	15 à 20 fleurs par individus de <i>Weinmania</i>	Notre Dame de la Paix, Massif de la fournaise de 500 a plus de 2000 m

	germination d'espèces indigène et endémiques de la Réunion	pour suivis phénologiques.	semences d'espèces indigènes et endémiques ainsi que de spores de fougères arborescentes pour étude de l'écologie de la reproduction et de la germination.	<p><i>tinctoria</i> (max 15% des fleurs par individu)</p> <p>Environ 1000 semences (pour les semences de taille &gt; 5 mm) et environ 100g de semences (pour les semences &lt;5 mm) et pas plus de 10% de récolte de fruits par semenciers, pour les espèces de la liste en Annexe 2).</p> <p>Environ 100g d'inflorescences pour les espèces <i>Weinmannia tinctoria</i>, <i>Weinmannia mauritiana</i> e., Environ 100g de parties fertile pour les fougères arborescentes.</p> <p><b>Une demande spécifique au Préfet sera nécessaire concernant les espèces protégées.</b></p>	d'altitude, Roche écrite, Maito, Ste Rose route des radiers, Plaine des Fougères, Plaine d'Affouche, Ste Suzanne, Les Makes, Cilaos, Mare Longue, Grande Chaloupe, Salazie, haut de st Paul, Tévelave, Petite Plaine, Plaine des Palmiste, Col de Bellevue.
2022_1	Dynamique de diversification chez les arbres de canopée et problématique de maintien de la diversité génétique en milieu insulaire perturbé	Prospections, repérage des populations sur différents sites parmi lesquels : Grande Chaloupe, Bras Guillaume, Rivière St Denis, Rivière des pluies, Salazie, Bébou, Bélouve, Plaine des Palmistes, Langevin, Rivière des remparts, Anse des cascades, Enclos Saint-Philippe, Takamaka St Philippe, Mare Longue, Tévelave, Les Makes	Collecte de feuilles pour réaliser des extractions d'ADN + séquençage chez les Sapotacées : <i>Sideroxylon borbonicum</i> , <i>Sideroxylon majus</i> , <i>Mimusops balata</i> , <i>Labourdonnaisia callophyloides</i>	Prélèvements de 2 feuilles par individus, uniquement sur des individus en bonne santé uniquement.	Sites précis non déterminés. Le choix des sites se fera en fonction des résultats de la prospection
2022_2	Structure et dynamique de la zone critique du site instrumenté de la Plaine des Fougères par une approche multi-disciplinaire	Mise en place de placettes permanentes et inventaires de la végétation à proximité du site mutualisé ERORUN/STAFOR à la Plaine des Fougères (1350 m). Utilisation de	aucune		Plaine des Fougères

		méthodes géophysiques pour cartographier la structure verticale de la zone critique, appréhender l'ampleur du système racinaire des espèces végétales relevées en surface, analyser la géométrie du front d'altération en relation avec le contenu en eau, et caractériser les liens éventuels entre ces différents compartiments de la zone critique.			
2022_3	Caractériser les émissions de composés organiques volatils d'origine biogénique (COVb) d'espèces endémiques, indigènes et exotiques dans trois habitats de l'île. Ce projet permettra 1) caractériser la signature en COVb des plantes dans 3 habitats 2) et sur le site de Mare-Longue la variabilité intra et interspécifique de la production de COVb.		Récoltes de rameaux pour mesures en chambre pour caractériser la signature en COVb.  Récoltes de rameaux dans une placette de 50x50m pour mesurer la variabilité intra et interspécifique en COVb à Mare Longue répliqués.	Trois rameaux de plantes (Indigènes ou exotiques) choisies pour 3 sites d'études avec 5 répliqués.  Récolte d'un rameau pour 6 espèces indigènes avec 5 répliqués dans une placette de 50 X 50 m,  <b>Une demande spécifique au Préfet sera nécessaire concernant les espèces protégées.</b>	Plaine des Fougères, Forêt de Mare Longue, Maïdo
2022_4	Etude de l'adaptation des corbeilles à propagules de l'hépatique <i>Marchantia</i> et l'optimisation de la dispersion de ces propagules	Mise en place d'un disdromètre à la Plaine des Fougères, pour mesurer la taille et la vitesse des gouttes d'eau	Récoltes pour mesurer la diversité morphologique de <i>Marchantia globosa</i> corbeilles à propagules le long d'un gradient d'altitude sur 8 sites tous les 200 m en lien avec des données climatiques. Ces échantillons seront transportés en laboratoire pour analyses morphométriques et mesures hydrodynamiques.	Récoltes d'échantillons (5 x 10 cm) de <i>Marchantia globosa</i> sur 8 sites	Makes, Plaine des Fougères et exploration sur d'autres sites de l'île
2022_5	Taxonomie des bryophytes et études portant sur l'impact du changement climatique sur ces plantes utilisant		Récoltes d'échantillons de 5 X10 cm de <i>Ectropothecium chenagonii</i> Renaud & Cardot,	Un maximum de 15 échantillons par espèces, soit 135 échantillons de bryophytes seront collectés.	Ensemble de l'île (floristique) et la forêt de Mare Longue (Projet en Ecophysologie)

	des mesures écophysologiques		<i>Leucoloma longifolium</i> (Brid.) Wijk & Margad, <i>Hypopterygium tamarisci</i> (Sw.) Brid. Ex Müll.Hal, <i>Porotrichum elongatum</i> (Welw. & Duby) A.Gepp <i>Pyrrhobryum spiniforme</i> var <i>brevifolium</i> (Besch.) Manuel Et sp non sensibles à déterminer.	Maximum de 25cm <sup>2</sup> par échantillon	
2022_6	L'objectif du projet est de tenter de discriminer entre ces deux modèles par l'étude de la topologie de l'arbre phylogénétique des espèces proches de l'espèce cavernicole en analyse. Ainsi, l'analyse des espèces de Cixiidae de la Réunion par séquençage moléculaire (5 gènes : 18S, 28S, CO1 complet dont la partie BarCode, Cytb et Wingless) permettra de sélectionner le modèle pouvant le mieux expliquer l'origine de <i>Brixia briali</i> Hoch, & Bonfils, 2003, seule espèce hypogée connue de la Réunion : a-t-elle (modèle de Howarth) ou pas (modèle de Vandel) des espèces épigées proches?		Prospections à la recherche des différents <i>Cixiidae</i> cavernicoles et épigés de La Réunion. En journée : exploration des cavernes et réseaux souterrains, chasse à vue au filet fauchoir, en surface aux alentours. En soirée : 2-3 chasses de nuit par piège lumineux	Maximum un couple et ses stades larvaires par espèce et par site pour le groupe d'Hémiptères Fulroromorphes Moins de 10 adultes par espèces pour les espèces épigées.	Tunnels de laves notamment des communes de Saint-Philippe et Sainte-Rose.

et conformément à la demande formulée en date du 22 mars 2022 et de ses annexes par programme, au sein des différents habitats terrestres du parc national, y compris au sein des territoires des anciennes réserves de Mare Longue et de la Roche Ecrite.

## Article 2 : Prescriptions

La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

1. cette autorisation est délivrée à Monsieur Bernard REYNAUD et aux personnes citées à l'Article 1, qui devront être en mesure de présenter un exemplaire de cette autorisation ;
2. le type d'intervention et les espèces ciblées seront limitées aux précisions apportées par l'article 1 ;
3. il sera fait en sorte que les manipulations et prélèvements soient le moins destructeur possible, en particulier du fait du piétinement autour des semenciers des espèces les plus sensibles (tout particulièrement sur le site de Mare-Longue) ;



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Pitons, cliffs et  
remparts de l'île de la Réunion  
inscrits sur la Liste du patrimoine  
mondial en 2010

### Parc National de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

[www.reunion-parcnational.fr](http://www.reunion-parcnational.fr) • [contact@reunion-parcnational.fr](mailto:contact@reunion-parcnational.fr)

4. toutes les précautions seront prises pour éviter tout risque de transport d'espèces exotiques en utilisant des équipements neufs ou en les nettoyant consciencieusement avant leur utilisation pour ces opérations (vêtements, chaussures, instruments, ...) ;
5. tous les déchets (même biodégradable) et le matériel seront évacués ;
6. une information sera délivrée aux passants sur le cadre légal respecté ;
7. la valeur patrimoniale des sites prospectés sera indiquée, et si nécessaire des recommandations de suivi ou de gestion en vue de leur conservation seront précisées ;
8. les manipulations et prélèvements seront effectués de manière à n'avoir aucun impact sur la flore indigène ;
9. les travaux, rapports et publications que ces relevés auront permis d'établir seront transmis au plus tôt sous format numérique aux services du Parc national de la Réunion ;
10. les secteurs du Parc national seront contactées avant les prospections et interventions (numéro de téléphone ci-dessous) ;
11. un double des spécimens devra être déposé à l'herbier de la Réunion. Il conviendra de prendre contact avec Mme Mirana GAUCHE, Directrice de l'herbier de la Réunion – Pôle Protection des Plantes, 7 chemin de l'IRAT, 97410 Saint-Pierre, La Réunion, 0262 40 28 10 – [miharisoa.gauche@univ-reunion.fr](mailto:miharisoa.gauche@univ-reunion.fr) ;
12. il conviendra de garder les échantillons disponibles dans le cas où d'autres chercheurs souhaiteraient effectuer un travail sur cette thématique, afin de mutualiser les connaissances ;

### Article 3 : Durée

La présente autorisation est délivrée pour la durée des programmes et jusqu'au 31 décembre 2022.

### Article 4 : Bilans

Un bilan sera envoyé en fin d'autorisation comprenant les prélèvements effectués, les espèces et le nombre d'individus concernés, la localisation des stations, ainsi que les projets dans lesquels chaque prélèvement intervient et toute autre information jugé utile par le pétitionnaire, ces informations étant remises en fichier transformable.

Il sera remis dans les deux mois suivant l'expiration de l'autorisation.

### Article 5 : Mesures de contrôle

La mise en œuvre de la présente autorisation peut faire l'objet de contrôles dans les conditions mentionnées aux articles L.170-1 et suivants du code de l'environnement, notamment par les agents de l'établissement public du Parc national de La Réunion. La mise en œuvre des prescriptions listées à l'article 2 est placée sous la responsabilité de Monsieur Bernard REYNAUD. Cette autorisation étant nominative, dans le cas où d'autres chercheurs que ceux listés à l'article 1 accompagneraient Monsieur Bernard REYNAUD, et souhaiteraient effectuer des prélèvements, ils devraient en faire la demande au Directeur du Parc national.

### Article 6 : Autres obligations



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Pitons, cirques et  
remparts de l'île de la Réunion  
inscrits sur la Liste du patrimoine  
mondial en 2010

#### Parc National de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

[www.reunion-parcnational.fr](http://www.reunion-parcnational.fr) • [contact@reunion-parcnational.fr](mailto:contact@reunion-parcnational.fr)



Cette autorisation n'exonère pas des autres autorisations requises par la réglementation en vigueur sur le territoire du cœur du parc national (notamment auprès de l'Office National des Forêts). Elle ne se substitue pas aux obligations du bénéficiaire vis-à-vis des autres réglementations (environnementales ou non) en vigueur applicables au projet intéressé et en particulier la réglementation applicable aux espèces protégées.

### Article 7 : Sanctions

Le non-respect de la présente autorisation ou d'une disposition prévue par la réglementation générale du parc national, expose le bénéficiaire à des sanctions administratives et/ou pénales.

### Article 8 : Voies et délais de recours

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

### Article 9 : Annexe :

Est annexé à la présente autorisation :

- La liste des espèces proposée dans le cadre du projet 2021\_6 ECOFORRUN
- La liste d'espèces pour la récolte de diaspores pour le Projet n°2021\_15 : Projet FEDER « biologie et écologie des plantes indigènes patrimoniales »

### Article 10 : Publication

La présente autorisation est notifiée au pétitionnaire et publiée pour l'information des tiers au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion (<http://www.reunion-parcnational.fr/fr/raa>).

À La Plaine-des-Palmistes, le

12 JUL. 2022

Le Directeur Adjoint

Paul FERRAND



Copies :

- ONF
- DEAL
- Secteurs du Parc national

Coordonnées téléphoniques des secteurs du Parc national :

Secteur Nord : 0262 90 99 22

Secteur Sud : 0262 58 02 61

Secteur Est : 0262 56 15 26

Secteur Ouest : 0262 54 87 85

## Annexe 1 : Liste des espèces proposées dans le cadre du Projet 2021\_6 : ECOFORRUN :

Nom binomial	Famille	Type biologique	Trait de dispersion	Espèce protégée
Acanthophoenix crinita	Arecaceae	petit arbre	Fruit charnu et graine	
Allophylus borbonicus	Sapindaceae	petit arbre	Fruit charnu et graine	
Apodytes dimidiata	Icacinaceae	grand arbre	Fruit charnu et graine	
Badula barthesia	Primulaceae	petit arbre	Fruit charnu et graine	
Calophyllum tacamahaca	Clusiaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	
Cassine orientalis	Celastraceae	grand arbre	Gros fruit charnu	
Chionanthus broomeana	Oleaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	
Coffea mauritiana	Rubiaceae	petit arbre	Fruit charnu et graine	
Diospyros borbonica	Ebenaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	oui
Dombeya ciliata	Malvaceae	grand arbre	Fruit sec	
Doratoxylon apetalum	Sapindaceae	grand arbre	Fruit charnu et graine	
Drypetes caustica	Putranjivaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	oui
Eugenia bosseri	Myrtaceae	petit arbre	Gros fruit charnu	oui
Eugenia mespiloides	Myrtaceae	petit arbre	Gros fruit charnu	
Fernelia pedunculata	Rubiaceae	petit arbre	Fruit charnu et graine	oui
Foetidia mauritiana	Lecythidaceae	grand arbre	Gros fruit sec	oui
Hernandia mascarenensis	Hernandiaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	oui
Hugonia serrata	Linaceae	liane	Gros fruit charnu	oui
Hyophorbe indica	Arecaceae	petit arbre	Gros fruit charnu	
Labourdonnaisia calophylloides	Sapotaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	
Mimusops balata	Sapotaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	
Molinaea alternifolia	Sapindaceae	grand arbre	Fruit charnu et graine	
Myonima obovata	Rubiaceae	petit arbre	Gros fruit charnu	
Ochrosia borbonica	Apocynaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	oui
Ocotea obtusata	Lauraceae	grand arbre	Fruit charnu et graine	
Pandanus montanus (elegans?)	Pandanaceae	petit arbre	Gros fruit charnu	
Pandanus purpurascens	Pandanaceae	petit arbre	Gros fruit charnu	
Poupartia borbonica	Anacardiaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	oui
Scolopia heterophylla	Salicaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	oui
Sideroxylon borbonicum	Sapotaceae	grand arbre	Fruit charnu et graine	
Sideroxylon majus	Sapotaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	oui
Strongylodon lucens	Fabaceae	liane	Gros fruit sec	
Syzygium borbonicum	Myrtaceae	grand arbre	Fruit charnu et graine	oui
Syzygium cordemoyi	Myrtaceae	petit arbre	Gros fruit charnu	
Syzygium cymosum	Myrtaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	
Tabernaemontana mauritiana	Apocynaceae	petit arbre	Fruit charnu et graine	
Tambourissa elliptica micrantha	Monimiaceae	grand arbre	Fruit charnu et graine	
Terminalia bentzoe	Combretaceae	grand arbre	Gros fruit charnu	oui
Xylophia richardii	Annonaceae	grand arbre	Fruit charnu et graine	oui
Zanthoxylum heterophyllum	Rutaceae	petit arbre	Fruit sec	oui

**Annexe 2 : Liste d'espèces pour la récolte de diaspores pour le Projet n°2021\_15 :  
Projet FEDER « biologie et écologie de plantes indigènes patrimoniales »**

Espèce par type biologique	Nom vernaculaire	Intérêt		
		Mellifère	Médicinal	Ornemental
<b>Arbre</b>				
<i>Homalium paniculatum</i>	Corce blanc	x		x
<i>Mimusops balata</i>	Grand Natte	x		?
<i>Molinia alternifolia</i>	Tan georges	x		?
<i>Nuxia verticillata</i>	Bois maigre	x	x	x
<i>Ocotea obtusata</i>	Bois de cannelle	x		?
<i>Polyscias repanda</i>	Bois de papaye	x		x
<i>Sideroxylon borbonicum var. capuroni</i>	Bois de fer bâtard	x		?
<i>Sideroxylon borbonicum var. borbonicum</i>	Bois de fer bâtard	x		?
<i>Weinmania tinctoria</i>	Tan rouge	x		x
<i>Vepris lanceolata</i>	Patte poule	x	x	x
<b>Arbuste</b>				
<i>Antidesma madagascariense</i>	Bois de cabri blanc	x		?
<i>Bertiera borbonica</i>	Bois de raisin	x		x
<i>Casearia coriacea</i>	Bois de cabri	x		x
<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne marron	x		x
<i>Erica reunionensis</i>	Branle vert	x		x
<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	x		x
<i>Forgesia racemosa</i>	Bois de Laurent-Martin	x		x
<i>Gaertnera vaginata</i>	Losto café	x		x
<i>Geniostoma borbonicum</i>	Bois de piment	x		?
<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	x	x	x
<i>Olea europea africana</i>	Bois d'olive noir	x		x
<i>Pandanus montanus</i>	Pimpin des hauts	x		x
<i>Pandanus purpurescens</i>	Pimpin de forêt	x		x
<i>Pandanus sylvestris</i>	Pimpin	x		x
<i>Scutia myrtina</i>	Bois de sinte	x		?
<i>Weinmannia mauritiana</i>	Ti bois de Tan	x		x
<b>Liane</b>				
<i>Clematis mauritiana</i>	Liane marabit	x		x
<i>Danais fragrans</i>	Lingue jaune	x		x
<i>Smilax anceps</i>	Liane croc de chien	x		x
<b>Fougères</b>		restauration		ornemental
<i>Alsophila celsa</i>	Fanjan	x		x
<i>Alsophila glaucifolia</i>	fanjan	x		x
<i>Alsophila borbonica</i>	Fanjan male	x		x



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Pitons, cirques et  
remparts de l'île de la Réunion  
inscrits sur la Liste du patrimoine  
mondial en 2010

**Parc National de La Réunion**

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

[www.reunion-parcnational.fr](http://www.reunion-parcnational.fr) • [contact@reunion-parcnational.fr](mailto:contact@reunion-parcnational.fr)